

ADMINISTRATION
48, rue de la RépubliqueADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEURANNONCES
A LYON : AGENCIE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCIE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS IMMÉDIOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 courant, de vous bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

AUJOURD'HUI :
LE CRIME DU BOULEVARD DU TEMPLE
L'Enquête à Lyon.
L'INCIDENT FRANCO-BULGARE.
CHRONIQUE LYONNAISE. — Le cou-
teau.
LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COM-
MERCIALE.

CHOSES DU DEHORS

On est enfin fixé sur les traités de commerce que les puissances constituant la triple alliance révèlent de signer entre elles depuis que la France est entrée dans la voie de la protection à outrance. Le texte de ces traités a été porté, le 7 du mois courant, à la connaissance des Parlements de Berlin, de Vienne et de Rome. Leurs auteurs comptent les étendre, en outre, à d'autres pays, comme la Belgique, la Suisse, la Roumanie, la Serbie, les Pays-Bas et la Bulgarie.

Je n'aurai garde d'entrer dans le détail, qui serait fastidieux. Ce que je veux dégager uniquement, c'est la portée politique de cet acte considérable. Le but qu'on se propose à Berlin est évidemment d'isoler la France et la Russie en Europe, les Etats-Unis en Amérique. C'est cette conception fondamentale et générale qui a inspiré les négociations et qui les a fait aboutir partiellement.

Il y a là un avertissement sérieux, et dont le Parlement français devrait se préoccuper plus qu'il ne le fait. La France ne peut pas plus vivre et prospérer dans l'isolement économique qu'elle ne peut grandir et se reconstituer dans l'isolement diplomatique. Si elle a contre elle, dans notre vieux monde, toutes les nations, à l'exception d'une seule, elle se trouvera dans les conditions les plus rudes pour vaincre les difficultés sans nombre qui l'assailtent; c'est là la vérité de sens commun.

Je sais bien que, l'autre jour, au Sénat, M. Jules Ferry disait, dans la discussion des tarifs de douanes : « Soyons forts au point de vue politique, et nous serons respectés; soyons riches au point de vue économique, et nous serons puissants. »

C'est fort bien, mais ce serait une singulière façon de se rendre fort au point de vue politique que de s'aliéner toutes les amitiés et toutes les sympathies du dehors; et c'est, de même, une singulière façon de s'enrichir, au point de vue économique, que de provoquer des représailles qui ferment les débouchés aux produits qu'on doit exporter.

Avec la protection, nous aurons des chances de bien vendre chez nous ce qui est nécessaire à notre consommation. Ce sera au prix d'une augmentation de la vie, voilà tout, et, pour certains, je remarque avec surprise que peu importe. Mais pour ce que nous consommons pas nous-mêmes, pour ce que nous produisons en vue de la consommation des autres, pour tout notre commerce et toute notre industrie d'exportation, qu'adviendra-t-il si les marchés nous sont fermés?

C'est l'aventure que nous sommes en train de courir, et le traité austro-italo-

allemand éclaire d'un jour perçant la faute que la majorité parlementaire nous fait commettre.

En Italie, les discussions provoquées par les déclarations du premier ministre austro-hongrois sur le pouvoir temporel du pape se sont terminées comme tout le monde pouvait le prévoir. M. di Rudini a dit textuellement — et c'est en quoi tout le débat se résume — : « Qu'importe les paroles, puisque nous sommes assurés que, si l'indépendance de l'Italie était menacée, les troupes de l'empire austro-hongrois seraient à côté de nous pour la défendre? »

Voilà, en effet, la vérité, et le seul lien de l'alliance austro-italienne. L'entente entre le gouvernement de Rome et celui de Vienne répugne en Italie comme en Autriche. Ce n'est pas possible autrement. Les anciens possesseurs de la Lombardie, chassés par les troupes de Victor-Emmanuel et de Napoléon III, ne peuvent pas aimer ceux qui les ont dépossédés de leur domination. Et les nouveaux et légitimes possesseurs de la Lombardie ne peuvent pas davantage aimer ceux qui les ont dominés si longtemps.

Mais l'intérêt est là, qui fait faire les rancunes et les hostilités latentes. L'Italie s'étant détachée de la France et ayant cherché un point d'appui à Berlin, a du du même coup se jeter dans les bras de sa vieille ennemie, l'Autriche. C'est un mariage de raison qu'elle a fait sur le tard et qui durera le temps qu'exigeront des nécessités périssables.

En attendant on pardonne tout, à Rome, au nouvel allié, même ses penchants pour le rétablissement d'un pouvoir qui serait la ruine de l'Italie. Ah! si l'on avait dit à Paris le quart de ce que le ministre de François-Joseph a dit à Vienne, quelle tempête au Quirinal et à Monte-Ciottio! Ah! mes amis, quelle tempête!

Si l'on en croit des renseignements très positifs, la situation intérieure de l'empire allemand n'aurait rien de drôle. La voltoie à laquelle se livre Guillaume II commencerait à inquiéter beaucoup de monde autour de lui. L'opposition secrète de M. de Bismarck, qu'on est menacé de voir éclater avant peu au grand jour, gagnerait du terrain jusqu'à l'entourage du jeune souverain.

Un des symptômes de cet état d'esprit se trouve dans le langage que tiennent certains journaux et revues rédigés par des hommes que le petit-fils de Guillaume I^e avait le droit jusqu'à présent de considérer comme des amis du premier degré et qui lui adressent d'assez vertes semences.

Il paraît que le général Waldersee, naguère le favori de l'empereur, aurait franchement dit sa manière de voir au prince avant d'aller prendre possession de son corps d'armée. M. de Caprivi, lui-même aurait essayé de faire comprendre à son maître que l'opinion publique est déroutée et fait un revirement redoutable. Enfin, l'armée serait mécontente, non plus contre l'empereur mais contre le chancelier. Et les financiers, mécontents d'eux-mêmes parce qu'ils font banqueroute, seraient mécontents de tout le monde, parce que c'est ordinairement ce qui arrive quand on s'est mis soi-même dans un mauvais cas.

Il n'y a rien d'étonnant à tout cela. Guillaume II s'est lancé dans l'inconnu avec une hardiesse sans précédent et une désinvolture sans égale. Ondit, à ce propos,

que M. Jules Simon, qui représentait la France à la Conférence ouvrière de Berlin, aurait posé à l'empereur allemand une question qui donne à penser, qui est, comme on dit dans la langue nouvelle, étonnamment suggestive : « Sire, lui aurait-il demandé, avez-vous bien réfléchi à l'exemple de Louis XVI? » Je livre le propos pour ce qu'il y a, en faisant remarquer que les réformes, négociées par Louis XVI, étaient moins périlleuses pour sa couronne que ne le sont, pour sa propre dynastie, celles que promet le représentant des Hohenzollern.

S. PICHON.

LA POLITIQUE

La grande pièce est maintenant jouée. Il n'y aura plus jusqu'au premier janvier, — jusqu'à la trêve des confiseurs, — que des saynettes parlementaires sans importance. On va, dare dare, finir de voter le budget et on se hâtera de partir en vacances; voilà du coup les réactionnaires calmés, les martyrs apaisés et les ministres consolidés; — comme dit l'autre, ça durera bien toujours jusqu'à la fin de l'année.

En attendant, la machine à voter marche en grande vitesse. Hier, on a expédié du budget et du budget. Il s'agissait tout particulièrement de ces fameux frais de justice dont on a tant parlé — avant — et dont on s'est si peu occupé — pendant.

D'ailleurs, comment supposer qu'il y ait, même à ce sujet, un semblant de discussion sérieuse? M. de Baudry-d'Asson (c'est sa spécialité) faisait remarquer avec beaucoup de raison qu'il était quelque peu sans gêne (moi, j'aurais dit scandaleux) de discuter le budget devant trente députés en séance, — et, en effet, à ce moment on ne comptait pas un député de plus à son banc. Nous avions, par conséquent, pendant cette discussion plus d'eux qu'il n'y ait de députés en séance.

Commandant en chef de l'escadre du Nord, en remplacement de l'amiral Gervais, le vice-amiral Devarennnes;

Commandant d'une escadre de réserve dans la Méditerranée, le vice-amiral Vignes;

Commandant en sous-ordre dans l'escadre du Nord, le contre-amiral Barrera;

Commandant d'une division de réserve dans l'escadre du Nord, le contre-amiral Regnault de Premessil;

Commandant en chef d'une division légère de l'Océan Pacifique, le contre-amiral d'Abel de Libran.

Par un autre décret, l'amiral Gervais est nommé chef d'état-major général au ministère de la marine, en remplacement du vice-amiral Vignes.

C'est ce fidèle débris, que je ne puis comparer qu'à l'immortelle vieille garde, qui a eu l'honneur d'écouter quelque procédure de profession rompre des lances courtoises avec le directeur de l'enregistrement et recommencer avec lui l'éternel dialogue : Passe-moi la casse, je te passerai le sénat!

Ces messieurs disaient : Dégreviez un peu dans ce coin-là.

— Je veux bien, répondait le directeur, mais pour que l'Etat n'y perde pas, ajoutez un brin dans ce coin-ci.

Et comme, finalement, il faut que ni l'Etat, ni les huissiers, ni les greffiers, ni les avoués, ni les notaires n'y perdent rien du tout — la fameuse réforme des frais de justice s'est allée à son tour tout la feuille de rose et la feuille de laurier.

Le principal, c'était de voter vite afin que le budget soit le temps d'être soumis au Sénat avant le premier janvier. A cette besogne législative, les trente députés n'ont pas manqué. Ils ont abattu beaucoup de besogne — et nous devons être bien heureux d'avoir de si bons et si actifs députés.

Je sais bien qu'il y a en France des milliers de pauvres diables qui ruinent les droits d'enregistrement et les « frais de justice », et qui attendaient peut-être quelque chose de mieux de ce débat législatif... Ils se consoleront en pensant que le budget est bouclé en principe et que tout sera terminé le premier janvier.

Ils se consoleront aussi en pensant que s'il y avait trente députés pour dormir pendant ce semblant de discussion, il en est arrivé, comme par enchantement, cinq cents — au vote — pour déclarer que tout était pour le mieux dans le meilleur des Parlements.

Saprolote! si le remplacement militaire, est aboli, on ne peut pas en dire autant du remplacement parlementaire! — Ce qu'il fonctionne, celui-là!

JEAN-CLAUDE.

madame sa mère, et il répeta avec plus de réflexion que de conviction :

— Pour sûr que je suis content.

Dans ce cas, je n'ai plus qu'à vous présenter à votre nouvelle maîtresse pour savoir si vous lui plaisez... ce dont je ne doute pas, ajouta-t-il aussitôt en le regardant avec complicité, comme s'il le trouvait le plus charmant du monde. Faites un brin de toilette, je viendrai vous prendre dans une heure.

— Bien, m'sieur, on sera prêt.

— Mais, fit la portière, qui eut comme un vague instinct de méfiance, mais où donc qu'elle demeure votre madame de Linsbourg?

M. Aristide leva les bras au ciel en riant de son rire le plus jovial.

— Vous êtes de Lyon et vous ne connaissez pas une des personnes les plus en vue de la ville... et qui demeure à deux pas d'ici... Alors, vous voulez vous moquer un petit peu d'un pauvre vieux... Ça ne fait rien... je ne suis pas rancunier... je ne vous en veux pas pour deux... A tout-à-l'heure et fais-toi joli garçon... — continua-t-il en s'adressant à Marius — tu n'auras pas grand peine, peut coquin!

Ce disant, il avait déjà tiré derrière lui la porte de la loge, il était dans l'allée et disparaissait en trotinant, — pendant que la portière interloquée de ce flux de paroles restait bouche bée en face de son fils qui n'en disait pas davantage.

Enfin, elle se remit.

— Pourvu qu'il revienne... il n'a laissé ni son adresse ni celle de la dame.

— Ah! fit Marius, avec une mélancolique philosophie, ah! il reviendra as-

DÉPÈCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 décembre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LA MANUFACTURE DE SEVRES

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a fait signer un décret réglant l'organisation de la manufacture nationale de Sévres.

Ce décret a été pris sur l'avis du conseil supérieur des beaux-arts; il détermine les attributions respectives des trois grandes sections entre lesquelles sont désormais réunis les divers services : administration, direction des travaux d'art et direction des travaux techniques. Il établit l'indépendance artistique de la direction des travaux d'art, et transforme entièrement l'école de Sévres, à laquelle est donné un plus grand développement.

NOMINATIONS DANS LA MARINE

M. Barbier, ministre de la marine, a soumis ensuite, à la signature de M. Carnot, le mouvement suivant.

Sont nommés :

Commandant en chef, préfet maritime de Brest, le vice-amiral La Jaille, en remplacement du vice-amiral Zédé;

Commandant en chef de l'escadre du Nord, en remplacement de l'amiral Gervais, le vice-amiral Devarennnes;

Commandant d'une escadre de réserve dans la Méditerranée, le vice-amiral Vignes;

Commandant en sous-ordre dans l'escadre du Nord, le contre-amiral Barrera;

Commandant d'une division de réserve dans l'escadre du Nord, le contre-amiral Regnault de Premessil;

Commandant en chef d'une division légère de l'Océan Pacifique, le contre-amiral d'Abel de Libran.

Par un autre décret, l'amiral Gervais est nommé chef d'état-major général au ministère de la marine, en remplacement du vice-amiral Vignes.

C'est ce fidèle débris, que je ne puis comparer qu'à l'immortelle vieille garde, qui a eu l'honneur d'écouter quelque procédure de profession rompre des lances courtoises avec le directeur de l'enregistrement et recommencer avec lui l'éternel dialogue : Passe-moi la casse, je te passerai le sénat!

Ces messieurs disaient : Dégreviez un peu dans ce coin-là.

— Je veux bien, répondait le directeur, mais pour que l'Etat n'y perde pas, ajoutez un brin dans ce coin-ci.

Et comme, finalement, il faut que ni l'Etat, ni les huissiers, ni les greffiers, ni les avoués, ni les notaires n'y perdent rien du tout — la fameuse réforme des frais de justice s'est allée à son tour tout la feuille de rose et la feuille de laurier.

L'entretien a duré environ trois quarts d'heure. Il a eu un caractère conciliant.

Rappelons que l'archevêque de Bordeaux a eu un frère, M. Lecot, déporté en 1851.

LES AFFAIRES DE CHINE

Une nouvelle diplomatie qui peut avoir de grosses conséquences pour les affaires de Chine.

Nous apprenons que le ministre de France à Pékin a été reçu, hier, en audience solennelle par S. M. l'empereur de Chine, dans l'intérieur du palais impérial.

Personne n'ignore que, jusqu'à ce jour, cette marque de confiance et d'estime n'a pas été accordée à aucun diplomate étranger.

On se rappelle que, récemment, le ministre d'Autriche-Hongrie, pour présenter ses lettres de créance à l'empereur, a été reçu dans le pavillon affecté aux réceptions des ambassadeurs des pays tributaires de la Chine.

Est-ce le signal de la fin des hostilités du gouvernement chinois?

LA FORTUNE DE M. GRÉVY

D'un document qui a été soumis au *Probato Court* (section des testaments), il résulte que la fortune de M. Jules Grévy, en Angleterre se monte à 172,100 livres 6 sh. 41 d., autrement dit : 4,302,650 francs.

PROCÈS DE PRESSE

La cour d'assises de la Seine vient, sur le réquisitoire de M. l'avocat général Cruppi, de condamner le g

créer un incident. Il était difficile d'aller dire à un agent : « Mettez donc en surveillance cet individu jeune, bien mis, qui a l'air d'un avocat, et qui n'est en réalité, qu'une gaine à couteaux de cuirasse. » Les gardiens de la paix auraient sévèrement invité l'employé à circuler, et ils n'auraient pas seulement fait leur rapport à la préfecture — la chose n'ayant rien de politique.

* *

Cela n'empêche pas qu'une fois encore — comme dans l'affaire Pranzini — c'est la presse qui a déamé le pion à la police. Les reporters ont trouvé le Grand-Bazar quand le service de la sûreté se débattait encore autour de M. Trouillet-Landon, qui ne s'attendait pas à cette réclamation inattendue... qui en vaut bien une autre. Pour une marque connue, voilà maintenant, je pense, une marque connue ! Il faut ajouter, d'ailleurs, que, selon leur habitude, la police et le parquet ont vu d'assez mauvais œil ce steeple-chase où ils arrivaient beaux derniers. Reprenant à leur tour M. Barthé et son employé, M. Cachet, ils leur ont tout particulièrement recommandé de ne plus rien dire sur cette affaire ; recommandation aussi sage que prudente, — mais qui avait le défaut d'arriver un peu tard, attendu que nos deux compatriotes avaient déjà tout dit.

* *

Et pourquoi ce mystère ? Pourquoi ne pas vouloir laisser à ces pauvres journalistes leur part de gloire ? Le soleil de l'interview ne luit donc plus pour tout le monde ? Ces messieurs craignent-ils que nous ne gênions leurs machiavéliques combinaisons ? A d'autres !

C'est la presse maintenant qui trouve les assassins. Le parquet et la police leur mettent la main au collet... quand nous les avons signalés. Ce n'est pas de la précaution, c'est accaparement de témoins par nous découverts, c'est de la jalouse. Nous faisons à l'administration une concurrence désastreuse et nous ne cotonnons rien au budget : nous lui rapportons, au contraire !

Aussitôt, par application des nouvelles méthodes prohibitionnistes, les médio-cres producteurs de la police et du parquet dressent une muraille de Chine, — ou de Chinois, — autour de leur matérielle, autour des témoins. De cette façon, nous ne pourrions pas nous en servir nous-mêmes ! Attrape, la presse !

* *

Seulement, les carabiniers, une fois encore, sont encore arrivés en retard. Lyon sait qu'il a, dans ses murs, une illustration et une spécialité de plus.

Le pays de la charcuterie et des marcons devient aussi celui de la coutellerie pour dames... pour gorges de dames partout.

— Mais ne serait-ce pas en prévision de cette future célébrité que « le lion le meilleur » était depuis si longtemps représenté avec un si beau couteau à la patte ?

TONY DELION.

Autour du Parlement

Paris, 15 décembre.

Commission du Travail

La commission du travail a continué l'examen du projet relatif à la création d'une caisse nationale de retraites pour les travailleurs.

Elle a décidé aujourd'hui que l'ouvrier ou l'employé qui ne voudrait pas participer au fonctionnement de la caisse de retraites devrait en faire la déclaration. Dans le cas où cette déclaration ne serait pas effectuée, l'ouvrier ou l'employé sera considéré comme ayant consenti à opérer les versements en vue de s'assurer la retraite.

La commission a décidé en outre que les patrons seraient obligés de compléter les versements faits par leurs ouvriers ou employés.

Commission des Douanes

La commission des douanes a approuvé les rapports de MM. Viger, Villébois-Maureil et Bigot, sur les modifications apportées jusqu'ici par le Sénat au tarif des douanes.

La proposition Labrousse

M. Labrousse a retiré son amendement à la loi de finances, tendant à supprimer par voie d'extinction les sièges des archevêques et évêques non concordataires. Il va faire de cette disposition l'objet d'une proposition de loi spéciale, qui sera discutée en dehors du budget.

SEMAINE INDUSTRIELLE & Commerciale

SOIES ET SOIERIES

Après une période d'affaires des plus actives sur notre marché des soies, nous venons d'assister à une semaine de calme. Ceci n'est point fait pour nous surprendre. Au premier mouvement de hausse, craignant un emballement spéculatif, la fabrique, toujours prévoyante, s'est munie du nécessaire et reste dans l'expectative. Avant d'aborder les prix élevés que les producteurs réclament, nous fabricants estimons, avec raison, qu'ils doivent vivre sur les approvisionnements, en général peu importants, qu'ils ont pu constituer. Le calcul est juste et ne change rien au résultat final. La baisse est entrée. La fabrique, qui a des ordres en main, aura besoin de matières et pourra les procurer à des prix parfaitement raisonnables.

Les affaires en étoffes ont une allure très satisfaisante, et nous pouvons espérer une saison de printemps bien meilleure que celle de 1891.

Les genres nouveauté surtout sont l'objet de demandes suivies. Les moires antiques et françaises, à dispositions, le pékin gaze ou moire, le damas, toutes les façonnées sont réclamées par la mode. Paris, très mou encore, il y a peu de temps, montre d'excellentes dispositions et semble abandonner un peu les tissus laine qui ont fait tant de tort

On assure, par contre, que M. Rathier (de l'Yonne) aurait l'intention de reprendre l'amendement pour son compte.

CHAMBRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 15 décembre.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Floquet.

REFORME DE L'IMPOT DES BOISSONS

M. Jamais demande à la Chambre d'incorporer la réforme des boissons dans le budget de 1892.

L'orateur reprend les arguments qu'il avait fait valoir au moment de la discussion générale.

On se rappelle que la commission du budget avait préalablement accepté cette réforme, puisqu'elle l'avait adoptée sur la vive instance du ministre des finances.

M. Cavaignac, rapporteur général, rappelle les raisons d'ordre financier pour justifier la décision de la commission.

M. Doumer solidaire, pour la première partie, son amendement avec celui de M. Jamais ; aussi croit-il que cette importante réforme pourrait être incorporée dès maintenant dans le budget en raison même de la faute qu'elle rencontrée devant le pays.

M. Rouvier, ministre des finances, expose à la Chambre qu'il est matériellement impossible de statuer sur l'amendement Jamais et Doumer. Le ministre s'engage d'ailleurs à introduire dans le budget de 1893 la réforme de l'impôt des boissons et à en faire la caractéristique de ce budget.

Par 333 voix contre 196, la motion de M. Jamais n'est pas adoptée.

Les amendements Jamais et Doumer sont retirés.

Le gouvernement s'engage à donner satisfaction à M. Salis, à propos des industriels qui préparent les vins de liqueurs. Ces intéressants négociants sont écrasés par la concurrence et par la fraude.

Malgré l'opposition de MM. Rouvier et Cavaignac, la Chambre adopte par 282 voix, contre 166, un amendement de M. le docteur Després, assimilant aux annonces de muraillées permanentes, les annonces peintes sur les voitures dites de livraison. On impose la voiture d'un médecin, pourquoi n'imposerait-on pas les voitures-préclèmes de livraison ?

M. Guiéyssé avait déposé un amendement tendant à établir un impôt sur les primes d'assurances contre l'incendie ; le ministre des finances lui ayant fait observer que cette question méritait d'être étudiée à fond, M. Guiéyssé retire son amendement.

Les Bordereaux des Agents de change

M. Cornudet développe un amendement tendant à dégraver les ventes immobilières d'agent de change.

La perte subie par le Trésor serait compensée par un impôt sur les bordereaux des agents de change.

La perte serait de 9 millions ; on retrouverait facilement ces 9 millions, en remplaçant le droit de timbre qui frappe les bordereaux par une taxe graduée.

Cette taxe graduelle pèserait surtout sur la spéculation.

Un impôt analogue a été établi en Allemagne ; il produit 14 millions. On peut donc être certain qu'il produira au moins 9 millions.

Cet amendement est renvoyé à la commission du budget.

La Chambre repousse un amendement de M. Lechevallier, ainsi conçu :

Les lettres d'avis des compagnies de chemins de fer informant les destinataires de l'arrivée en gare de leurs marchandises sont taxées à 0.05.

Actuellement la poste exige que les lettres soient affranchies à 0.15 quoiqu'elles soient imprimées.

On repousse également un amendement de M. Robert Mitchell portant que ne seront pas soumis à la patente les ouvriers qui s'unissent sans acte de société, sans capital pour l'exploitation du travail.

Cet amendement est renvoyé à la commission du budget.

La Chambre repousse un amendement de M. Lechevallier, ainsi conçu :

Les lettres d'avis des compagnies de chemins de fer informant les destinataires de l'arrivée en gare de leurs marchandises sont taxées à 0.05.

La commission a décidé en outre que les lettres soient affranchies à 0.15 quoiqu'elles soient imprimées.

On repousse également un amendement de M. Robert Mitchell portant que ne seront pas soumis à la patente les ouvriers qui s'unissent sans acte de société, sans capital pour l'exploitation du travail.

Cet article est inefficace, car il peut être tourné.

M. le ministre des finances dit que le gouvernement maintient l'article.

M. Jaluzot combat l'article 28 et demande que la discussion sur cet article soit renvoyée à la séance de cette après-midi. — Adopté.

La séance est levée à midi moins vingt.

SEANCE DU SOIR

Paris, 15 décembre.

Ainsi que nous le faisons prévoir hier, la Chambre a décidé ce matin de ne pas incorporer au budget la réforme du régime des boissons proposée par M. Jamais. On prévoit que, dans ces conditions, le budget pourrait être terminé aujourd'hui à la Chambre. Dans tous les cas, la discussion sur le dégrèvement de la grande vitesse, entamée dans la séance de ce matin, doit être terminée dans celle de ce soir.

M. Félix Faure, rapporteur, sera entendu. Nous avons déjà donné, il y a quelque temps, l'analyse de ce rapport qui accuse, pour ceux qui usent de ce mode de transport, une diminution de dépenses annuelles d'environ 50 millions.

On donne dans les couloirs comme à peu près certain que M. Labrousse reprendra son amendement tendant à la suppression des archevêchés et des évêchés non concordataires. Le gouvernement a décidé de s'opposer à cet amendement.

M. Millrand soutient que le texte que la commission propose est inapplicable. Qui y a eu des abus, mais la solution qu'on propose crée plus de difficultés qu'elle ne donne de ressources.

M. Camille Dreyfus dit que l'industriel qui se sert de ce système pour faire de la réclame serait mal avisé. Quelques abus fort rares se sont produits et pour empêcher ces abus, on prend une mesure qui ferait le plus grand tort aux petits escompteurs de province.

M. Boucher estime qu'il vaudrait mieux limiter le nombre des effets enfermés dans chaque enveloppe ; mais, quelque part qu'en prenne, on n'empêchera pas la fraude, pour tourner la loi, la fraude n'aura qu'à faire partir ses effets d'un bureau frontalier. Dans tous les cas, les effets impayés lui seront renvoyés en franchise et exemptés de tout droits.

La séance est ouverte à 2 heures du soir, sous la présidence de M. Floquet.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des recettes.

L'Impôt sur la grande vitesse

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée à l'article 28 ainsi conçu :

« A partir du 1er août 1892, les dispositions du dernier paragraphe de l'article 8 de la loi du 28 juin 1883, et l'article 2 de la loi du 11 juillet 1879, cesseront d'être applicables aux entreprises de chemins de fer et tramways autres que : 1^o les tramways à traction de chevaux ; 2^o les chemins de fer funiculaires et les tramways à traction mécanique sur réservoir. »

M. Jaluzot demande la suppression de cet article, en s'appuyant sur la formule : « Pas d'impôts nouveaux, pas d'augmentation d'impôts ». L'article 28 n'est pas en conformité avec les articles 26 et 27.

Le dégrèvement de la grande vitesse aurait pour effet, avec les dispositions de l'article 28, de mettre les petites lignes de tramways dans une situation d'inégalité vis-à-vis des grandes compagnies. Si le gouvernement veut changer un droit fixe représentant 4 0/0 en un impôt proportionnel de 12 0/0, il sera impossible, même à ceux qui tiennent à être constitutionnels, de le suivre dans cette voie. (Mouvements divers.)

Les impôts sur la circulation figurent parmi les pires. Ils ont leur répercussion sur la richesse publique.

M. Félix Faure, rapporteur, dit que la commission et le gouvernement ont pensé qu'il convenait de faire justice en ce que demande M. Jaluzot, c'est-à-dire, arriver à l'égalité devant l'impôt. La commission n'a été saisie que de deux réclamations émanant de la compagnie de Saint-Quentin à Guise et de la compagnie de l'Ouest lyonnais et de Fourvière qui exercent des perceptions abusives, lesquelles, en tout état de cause, ne pourraient être maintenues.

M. Aymard dit que si on met de nouveaux impôts, ou bien la garantie d'intérêts en souffrira, ou bien les voyageurs payeront la différence.

M. le rapporteur demande s'il est possible de laisser certaines compagnies continuer à faire les agents du disc, à percevoir l'impôt et à le mettre dans leurs caisses. (Très bien ! Très bien !)

Le Chambre ne doit pas regretter en tout cas une mesure destinée à amener un abaissement considérable sur le prix des transports en chemin de fer. La commission du budget demande à la Chambre de voter l'article 28. Toutefois, d'accord avec le gouvernement, elle accepte que le minimum, au lieu d'être fixé à 1 fr., comme l'indique la rédaction de l'article 28, soit fixé à 2 fr. (Très bien ! Très bien !)

M. Jaluzot maintient son amendement.

M. Cavaignac, rapporteur général, répond que les contribuables ne paieront pas un sou de plus du fait de l'adoption de l'article 28, et qu'ils ne sont pas intéressés en réalité dans la question.

M. Rovier, ministre des finances, fait remarquer que la substitution du chiffre de 2 fr. au chiffre de 1 fr. introduite par la commission dans la rédaction de l'article 28 est une concession à la pensée dont s'est inspiré M. Jaluzot. (Très bien ! Très bien !)

La majorité de 313 voix contre 172, sur 485 votants, l'article 28 est adopté.

L'article 29 est adopté.

Les Recouvrements par la poste

M. Henri Boucher, des Vosges, reprend, en l'absence de M. Laverjouin, l'amendement déposé par son collègue, et tendant à supprimer l'article 30 relatif aux recouvrements effectués par la poste.

Cet article est inefficace, car il peut être tourné.

M. le ministre des finances dit que le gouvernement maintient l'article.

M. le rapporteur général du budget rappelle qu'à cette heure un industriel peut envoyer dans une seule enveloppe à 25 centimes autant d'effets qu'il veut. On cite un industriel qui a enfermé dans une seule enveloppe 2500 effets, dont 35 seulement ont été payés. Il est évident que cet industriel ne faisait pas une opération sincère, mais une réclame.

La commission, pour remédier à cet inconvénient, demande que pour chaque effet, on paye un droit de dix centimes. (Très bien ! Très bien !)

M. Macherez retire son amendement.

Le Pétrole

M. Viette développe un amendement tendant, pour les droits à l'importation de marchandises diverses, droits qui sont de 405,400,700 francs, à ramener ce chiffre à 404,500,000 fr., afin d'abaisser à 42 fr. les 100 kilos le droit sur les essences et huiles minérales.

Si on abaisse le droit sur le pétrole, la consommation augmentera en raison de cot abaissement et le Trésor n'y perdrait rien.

Le pétrole est d'un usage universel. Il fournit exclusivement l'éclairage des classes pauvres, et il est frappé de droits qui dépassent toute mesure. Il paie, plus de 100 0/0, alors que la bougie stéarine, qui sera à l'éclairage des riches, ne paie que 25 0/0.

M. Bardoux défend l'exemption. L'établissement d'un droit aurait des conséquences redoutables pour nos relations avec les pays voisins.

M. Tolain déclare qu'il faut respecter la convention de Berne.

L'exemption est adoptée.

Plusieurs autres amendements de M. Volland sont successivement adoptés.

Les numéros 467 à 494 sont adoptés. Le Sénat vote à l'unanimité un crédit de 200,000 fr. pour venir en aide aux familles des marins français, puis revient sur plusieurs numéros qui avaient été réservés et qui sont adoptés.

Le Phosphate de chaux

M. Jules Roche demande l'exemption pour le phosphate de chaux, ainsi que l'a voté la Chambre, parce que cette matière est indispensable comme engrangement agricole.

M. Séphine défend les droits proposés par la commission. Ces droits sont très faibles et ne pourront faire tort à l'agriculture.

M. Jules Roche insiste pour l'exemption, qui est reconnue indispensable par le conseil supérieur et le directeur général de l'agriculture.

Les droits proposés par la commission sont repoussés.

L'exemption est accordée.

On adopte le numéro 441 bis (Mousselines imprimées), avec des droits de 225 fr. au tarif général et de 155 fr. au tarif minimum.

Le numéro 548 (Plumes en métal) est adopté avec les chiffres de la Chambre, soit 160 et 120 fr.

Le Sénat vote ensuite des droits sur la coutellerie, mais avec diverses modifications acceptées d'ailleurs par la commission.

On vote sans modification les numéros 560 (Anères, chaînes et câbles), 584 (Dynamite), 602 (Boisseries), 644 (Oranges), 629 (Corail taillé), 644 (Brosserie), 645 (Boutons), 648 (Allumettes).

Séance demain, à 2 heures.

A l'Académie de Médecine

Paris, 15 décembre.

L'académie de médecine a tenu aujourd'hui sa séance publique annuelle. Nous relevons dans la liste des récompenses les mentions suivantes.

Prix Barbier de 500 francs : à MM. Galier et Violet, professeurs à l'École de médecine vétérinaire de Lyon.

Médaille d'argent pour le service des eaux minérales : MM. les docteurs Chauvet, à Royat, et Frémond, à Vichy; Delastre, à Briod.

Rapport de médailles d'argent : MM. les docteurs Chais, à Eivau; Percepied, au Mont-Dore.

Médailles de bronze : M. Bretet, pharmacien, à Vichy; MM. les docteurs Cornillon, à Vichy; Forestier, à Aix; Laussedat, à Royat.

Médaille d'or pour service des épidémies : MM. les docteurs Marvaud et Tessier, à Lyon.

Médaille d'argent : M. le docteur Fleury, à Saint-Étienne.

Médailles de bronze : MM. les docteurs Thonion, à Annecy; Tuffet, à Montéillard.

Médailles de vermeil pour le service d'hygiène en France : M. le docteur Bourget, à Amplepuis, et M. Carl, juge de paix, à Noyons.

UNE ALLOCUTION DU PAPE

Rome, 15 décembre.

Dans l'allocution qu'il a prononcée dans le Consistoire, hier, le pape a dit :

« Nos ennemis nous circornvient et nous pressent obstinément de tous côtés. Les uns vont droit au but sans retenue, les autres ourdiront leurs trames en usant de moyens en apparence moins hostiles. Les premiers dénoncent la paupérité comme un ennemi à combattre sans merci; ils cherchent des prétextes pour se livrer à de nouveaux outrages et la provoquent à une bataille ouverte.

Le souvenir des faits qui s'accomplissent en octobre, presque sous nos yeux, est encore présent à toutes les mémoires.

Agacés par les éloquentes démonstrations des parades si nombreuses des pèlerins, résolus à les troubler coute que coûte, ennemis déclarés de l'Église, ils exhalent sans peur ni mesure les sentiments qui couvraient en eux et se livrèrent à de graves sévices en paroles et en faits, sans que la cause en fut proportionnée contre de pacifiques étrangers guidés par la piété filiale et non par des vies politiques.

Ils s'acharnèrent, sous les yeux de Rome, contre le pontife, en employant les injures les plus graves.

Maintenant ils vont plus loin, et poussent les masses, d'un bout à l'autre de l'Italie, à rendre plus difficile notre situation, afin qu'on ne nous laisse d'autre droit, que ce que les lois accordent à tous les citoyens. Ils déclarent vouloir frapper à mort la paupérité et sont résolus à employer même la force, s'ils le peuvent. »

En terminant, le pape a réclamé le rétablissement du pouvoir temporel.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 15 décembre.

Aujourd'hui, ont eu lieu les tirages suivants :

Ville de Paris 1885

Le numéro 262.433 gagne 150.000 fr.

Le numéro 204.624 gagne 50.000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 158.945 32.956 7 056 567.983 207.543 195.209.

Les numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. : 183.990 22.857 357.074 70.243 369.748 307.510.

Obligations de Suez

Le numéro 143.723 gagne 150.000 francs.

Les numéros 302.562 et 35.699, gagnent chacun 25.000 francs.

Les numéros 233.872 et 284.418, gagnent chacun 5.000 francs.

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs :

94.244 205.128 45.635 61.899 205.197 157.355 205.751 171.038 274.728 16.240 29.960 44.639 2.289 303.895 126.463 302.837 331.937 233.069 95.078 201.728

Obligations du Panama

Le numéro 174.655 gagne 500.000 fr.

Les numéros 4.335.584 et 972.373 gagnent chacun 10.000 fr.

Les numéros 541.312 et 1.281.497 gagnent chacun 5.000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. : 485.815 1.391.230 1.194.675 622.723 1.557.003.

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

903.448	658.285	1.452.433	555.452
904.908	1.869.235	986.392	635.964
1.910.194	1.339.474	705.031	352.034
303.763	249.853	3.616	1.392.600
1.620.548	519.052	676.410	1.375.203
869.120	314.909	648.326	60.292
760.503	598.403	129.957	835.635
1.953.217	899.624	1.073.809	300.301
1.987	974.094	1.048.241	1.933.807
1.773.001	1.835.882	1.742.326	577.224
131.450	662.810	1.386.710	493.904
526.507	672.802	1.871.274	1.102.824
50.891	1.539.006		

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

903.448	658.285	1.452.433	555.452
904.908	1.869.235	986.392	635.964
1.910.194	1.339.474	705.031	352.034
303.763	249.853	3.616	1.392.600
1.620.548	519.052	676.410	1.375.203
869.120	314.909	648.326	60.292
760.503	598.403	129.957	835.635
1.953.217	899.624	1.073.809	300.301
1.987	974.094	1.048.241	1.933.807
1.773.001	1.835.882	1.742.326	577.224
131.450	662.810	1.386.710	493.904
526.507	672.802	1.871.274	1.102.824
50.891	1.539.006		

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

903.448	658.285	1.452.433	555.452
904.908	1.869.235	986.392	635.964
1.910.194	1.339.474	705.031	352.034
303.763	249.853	3.616	1.392.600
1.620.548	519.052	676.410	1.375.203
869.120	314.909	648.326	60.292
760.503	598.403	129.957	835.635
1.953.217	899.624	1.073.809	300.301
1.987	974.094	1.048.241	1.933.807
1.773.001	1.835.882	1.742.326	577.224
131.450	662.810	1.386.710	493.904
526.507	672.802	1.871.274	1.102.824
50.891	1.539.006		

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

903.448	658.285	1.452.433	555.452
904.908	1.869.235	986.392	635.964
1.910.194	1.339.474	705.031	352.034
303.763	249.853	3.616	1.392.600
1.620.548	519.052	676.410	1.375.203
869.120	314.909	648.326	60.292
760.503	598.403	129.957	835.635
1.953.217	899.624	1.073.809	300.301
1.987	974.094	1.048.241	1.933.807
1.773.001	1.835.882	1.742.326	577.224
131.450	662.810	1.386.710	493.904
526.507	672.802	1.871.274	1.102.824
50.891	1.539.006		

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

903.448	658.285	1.452.433	555.452
904.908	1.869.235	986.392	635.964
1.910.194	1.339.474	705.031	352.034
303.763	249.853	3.616	1.392.600
1.620.548	519.052	676.410	1.375.203
869.120	314.909	648.326	60.292
760.503	598.403	129.957	835.635
1.953.217	899.624	1.073.809	300.301
1.987	974.094	1.048.241	1.933.807
1.773.001	1.835.882	1.742.326	577.224
131.450	662.810	1.386.710	493.904
526.507	672.802	1.871.274	1.102.824
50.891	1.539.006		

Les 50 numéros suivants gagnent chacun

